

Guide des aides utiles

Le guide du Réseau Initiative

ACCUEIL GRATUIT
POUR TOUS

FINALISATION
DU BUSINESS PLAN



SUIVI
PARRAINAGE
& NETWORKING

PRÊT D'HONNEUR INITIATIVE
À TAUX 0%

Réseau
Initiative
PAYS DE SAINT OMER

NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE

Lexique

Le monde de la création et du développement d'entreprise comporte de nombreux sigles, acronymes et termes techniques qui peuvent parfois sembler complexes. Afin de faciliter la lecture de ce guide et de vous permettre de mieux comprendre les différents dispositifs présentés, vous trouverez ci-dessous un lexique regroupant les principales abréviations utilisées par les acteurs de l'accompagnement et du financement des entreprises.

CAPSO : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

CCPL : Communauté de Communes du Pays de Lumbres

MDé : Maison du Développement économique

MDE : Maison des Entrepreneurs

CCI : Chambre de Commerce et d'industrie

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

BGE : Boutique de Gestion pour Entreprendre

IPSO : Initiative Pays de Saint-Omer

ACRE : Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise

ARCE : Aide à la reprise et à la création d'entreprise

PePso: Pépinière d'entreprise du Pays de Saint-Omer

BPI : Banque Publique d'investissement

ERP : Établissement Recevant du Public

PMR : Personne à Mobilité Réduite

Création

Cette partie s'adresse aux porteurs de projet en création d'entreprise et présente les principales ressources et structures utiles pour accompagner leurs démarches.

- **Présenter son projet au territoire :**

Il est recommandé de présenter son projet en mairie et auprès des collectivités. La Maison du Développement économique est un acteur clé pour vous orienter que vous soyez sur la CAPSO ou la CCPL :

Maison du Développement économique :

mde@ca-pso.fr

03.74.18.22.00

Vous êtes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, nous vous recommandons également de contacter directement leurs services :

CCPL : Communauté de communes du Pays de Lumbres :

clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

- **La Maison des Entrepreneurs : la première étape pour bien s'entourer**

La Maison des Entrepreneurs est un service d'orientation qui vous permet d'être dirigé vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés à votre projet et de sécuriser vos premières démarches.

[Maison des entrepreneurs Hauts de France](#)

- **Bien préparer son installation : local, travaux et aménagement**

Vous recherchez des locaux commerciaux, ateliers, bureaux :

CAPSO, service commerce : [Maison du Développement économique](mailto:mde@ca-pso.fr) :
mde@ca-pso.fr

Pépinière d'entreprise de la CAPSO (bureau et atelier) : [PePSO](mailto:PePSO_contact@pepso.fr) contact@pepso.fr

Welcomer : [Offres immobilières WELCOMER](mailto:contact@welcomer.com) contact@welcomer.com

La Station : [espaces de Co-working](#)

Anticiper, dès la conception du projet, le respect des normes ERP et d'accessibilité PMR. Les services d'urbanisme de la mairie et/ou de la collectivité sont les interlocuteurs privilégiés pour ces aspects, ainsi que pour toute démarche administrative liée à des travaux ou à une rénovation

CAPSO : [service urbanisme](#)

CCPL : [service urbanisme](#)

[Accompagnement de la](#)
[CCI](#)

Informations disponibles en ligne :
info.gouv

Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre vitrine

Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre intérieur

Vous ouvrez un commerce sur la CAPSO qui n'existait plus sur votre commune, présenter votre projet :

CAPSO, service commerce : [Maison du Développement économique](mailto:mde@ca-pso.fr) :
mde@ca-pso.fr

- **Le recrutement et les ressources humaines**

Vous avez un besoin en recrutement (annonce, premier tri des cv, entretien ect..)

[Proch Emploi](#)

[France travail Longuenesse](#)

• **Accompagnement au financement / Aides financières à la création reprise**

Détecter son éligibilité aux aides financières n'est pas toujours simple. Vous vous posez des questions ? Vous avez besoin d'aide pour identifier les dispositifs adaptés à votre projet ? La Maison du Développement Économique est là pour vous accompagner dans vos démarches.

Maison du Développement économique :

mde@ca-pso.fr

03.74.18.22.00

Vous créez votre entreprise sur le territoire, vérifier votre éligibilité à l'aide à l'installation :

CAPSO : Maison du Développement économique :

mde@ca-pso.fr

CCPL : Communauté de communes du Pays de Lumbres :

clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

Initiative Pays de Saint-Omer vous accompagne dans le montage financier de votre entreprise grâce à un accompagnement personnalisé et à un prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie personnelle, permettant de renforcer votre apport, de faciliter l'accès aux financements bancaires et la mise en réseau avec les partenaires.

Initiative Pays de Saint-Omer

Le programme LEADER est un programme de subventions européennes destinées à soutenir des actions locales de développement dans les territoires ruraux à travers 5 grands axes pour en savoir plus :

Dispositif Leader, rendez vous à la Maison du Développement économique : mde@ca-pso.fr

Besoin d'un cautionnement pour votre prêt bancaire :

Pas-de-Calais Actif peut, selon votre situation, vous proposer une solution de garantie pour faciliter l'obtention de votre financement. Si vous n'êtes pas éligible à ce dispositif, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire afin d'étudier d'autres solutions de garantie. Des dispositifs existent notamment via Bpifrance, la SOCAMA, la SIAGI ou d'autres organismes de cautionnement, selon la nature de votre projet.

Caution bancaire : Pas de Calais Actif

- **Accompagnement au financement / Aides financières à la création reprise**

Réseau Entreprendre accompagne les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise à fort potentiel de création d'emplois grâce à un accompagnement. L'association peut également mobiliser des prêts d'honneur afin de renforcer les fonds propres et soutenir la croissance des projets.

[Réseau entreprendre](#)

Besoin de renseignement sur l'ARCE ou sur vos droits au chômage :

[France travail Longuenesse](#)

Les aides financières régionales :

[Région Hauts de France](#)

La première année d'activité, l'ACRE permet une exonération partiel des cotisations

[URSSAF](#)

Vous investissez dans du matériel ou dans la prévention des risques professionnelles la CARSAT vous accompagne :

[La CARSAT](#)

Avantages fiscaux selon la zone d'implantation

Site du gouvernement : impot.gouv

Reprise

Cette partie s'adresse aux porteurs de projet en reprise d'entreprise et présente les principales ressources et structures utiles pour accompagner leurs démarches.

- **Présenter son projet au territoire :**

Il est recommandé de présenter son projet en mairie et auprès des collectivités. La Maison du Développement économique est un acteur clé pour vous orienter que vous soyez sur la CAPSO ou la CCPL :

Maison du Développement économique :

mde@ca-pso.fr

03.74.18.22.00

Vous êtes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, nous vous recommandons également de contacter directement leurs services :

CCPL : Communauté de communes du Pays de Lumbres :

clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

- **La Maison des Entrepreneurs : la première étape pour bien s'entourer**

La Maison des Entrepreneurs est un service d'orientation qui vous permet d'être dirigé vers les interlocuteurs et dispositifs adaptés à votre projet et de sécuriser vos premières démarches.

[Maison des entrepreneurs Hauts de France](#)

Reprise



Cette partie s'adresse aux porteurs de projet en reprise d'entreprise et présente les principales ressources et structures utiles pour accompagner leurs démarches.

- **Bien préparer son installation : local, travaux et aménagement**

Dans le cadre d'une reprise, il est important de vérifier la conformité du local aux normes ERP et d'accessibilité PMR. En cas de travaux, de modification ou de changement d'activité, les services d'urbanisme de la mairie et/ou de la collectivité sont les interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner dans les démarches administratives nécessaires.

CAPSO : [service urbanisme](#)

CCPL : [service urbanisme](#)

[Accompagnement de la CCI](#)

Informations disponibles en ligne : [info.gouv](#)

Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre vitrine

Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre intérieur

[Maison du Développement économique](#) : service commerce, mde@ca-pso.fr

- **Le recrutement et les ressources humaines**

Vous souhaitez réaliser un diagnostic Ressources Humaines de votre entreprise (organisation, contrats de travail, marque employeur, obligations sociales) ou vous avez des besoins de recrutement :

[Accompagnement RH CCI Hauts de France](#)

[Proch Emploi](#)

[France travail Longuenesse](#)

- **Accompagnement au financement / Aides financières à la création reprise**

Détecter son éligibilité aux aides financières n'est pas toujours simple. Vous vous posez des questions ? Vous avez besoin d'aide pour identifier les dispositifs adaptés à votre projet ? La Maison du Développement Économique est là pour vous accompagner dans vos démarches.

Maison du Développement économique :

mde@ca-pso.fr

03.74.18.22.00

Vous reprenez une entreprise sur le territoire, vérifier votre éligibilité à l'aide à l'installation :

CAPSO : Maison du Développement économique :

mde@ca-pso.fr

CCPL : Communauté de communes du Pays de Lumbres :

clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

Initiative Pays de Saint-Omer vous accompagne dans le montage financier de votre entreprise grâce à un accompagnement personnalisé et à un prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie personnelle, permettant de renforcer votre apport et de faciliter l'accès aux financements bancaires et la mise en réseau avec les partenaires.

Initiative Pays de Saint-Omer

Le programme LEADER est un programme de subventions européennes destinées à soutenir des actions locales de développement dans les territoires ruraux à travers 5 grands axes pour en savoir plus :

Dispositif Leader, rendez vous à la Maison du Développement économique :

mde@ca-pso.fr

- **Accompagnement au financement / Aides financières à la création reprise**

Besoin d'un cautionnement pour votre prêt bancaire :

Pas-de-Calais Actif peut, selon votre situation, vous proposer une solution de garantie pour faciliter l'obtention de votre financement. Si vous n'êtes pas éligible à ce dispositif, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire afin d'étudier d'autres solutions de garantie. Des dispositifs existent notamment via Bpifrance, la SOCAMA, la SIAGI ou d'autres organismes de cautionnement, selon la nature de votre projet.

Caution bancaire : [Pas de Calais Actif](#)

Réseau Entreprendre accompagne les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise à fort potentiel de création d'emplois grâce à un accompagnement. L'association peut également mobiliser des prêts d'honneur afin de renforcer les fonds propres et soutenir la croissance des projets.

[Réseau entreprendre](#)

Besoin de renseignement sur l'ARCE ou sur vos droits au chômage

[France travail Longuenesse](#)

Les aides financières régionales :

[Région Hauts de France](#)

La première année d'activité, l'ACRE permet une exonération partiel des cotisations

[URSSAF](#)

Vous investissez dans du matériel ou dans la prévention des risques professionnelles la CARSAT vous accompagne :

[La CARSAT](#)

Avantages fiscaux selon la zone d'implantation

[Site du gouvernement : impot.gouv](#)

Croissance / Développement



Cette partie s'adresse aux porteurs de projet en reprise d'entreprise et présente les principales ressources et structures utiles pour accompagner leurs démarches.

- **Présenter son projet au territoire :**

Il est recommandé de présenter votre projet en mairie et auprès de votre collectivité, qui pourront vous orienter vers les acteurs locaux en capacité de vous accompagner.

Maison du Développement économique :

mde@ca-pso.fr

03.74.18.22.00

Vous êtes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, nous vous recommandons également de contacter directement leurs services :

CCPL : Communauté de communes du Pays de Lumbres :

clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

Croissance / Développement

- **Bien préparer son installation : local, travaux et aménagement**

Dans le cadre d'un projet de développement (déménagement, agrandissement, travaux ou réaménagement du local), il est important de vérifier la conformité aux normes ERP et d'accessibilité PMR. Les services d'urbanisme de la mairie et/ou de la collectivité sont les interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner dans les démarches administratives nécessaires et les éventuelles autorisations à obtenir.

CAPSO : [service urbanisme](#)

CCPL : [service urbanisme](#)

[Accompagnement de la CCI](#)

Informations disponibles en ligne : [info.gouv](#)

Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre vitrine
Commerçant, vous avez un projet de rénovation de votre intérieur

CAPSO, service commerce : [Maison du Développement économique](#) :
mde@ca-pso.fr

Vous recherchez des locaux commerciaux, ateliers, bureaux :

CAPSO, service commerce : [Maison du Développement économique](#) :
mde@ca-pso.fr

Pépinière d'entreprise de la CAPSO (bureau et atelier) :
[PePSO contact@pepso.fr](mailto:PePSO_contact@pepso.fr)

Welcomer : [Offres immobilières WELCOMER](#)
contact@welcomer.com

- **Le recrutement et les ressources humaines**

Vous souhaitez réaliser un diagnostic ressources humaines de votre entreprise (organisation, contrats de travail, marque employeur, obligations sociales) ou vous avez des besoins de recrutement :

Accompagnement RH [CCI Hauts de France](#)

[Proch Emploi](#)

[France travail Longuenesse](#)

- **Accompagnement au financement / Aides financières à la création reprise**

Détecter son éligibilité aux aides financières n'est pas toujours simple. Vous vous posez des questions ? Vous avez besoin d'aide pour identifier les dispositifs adaptés à votre projet ? La Maison du Développement Économique est là pour vous accompagner dans vos démarches.

[Maison du Développement économique](#) :

mde@ca-pso.fr

03.74.18.22.00

Initiative Pays de Saint-Omer vous accompagne dans le montage financier de votre entreprise grâce à un accompagnement personnalisé et à un prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie personnelle, permettant de renforcer votre apport, de faciliter l'accès aux financements bancaires et la mise en réseau avec les partenaires.

[Initiative Pays de Saint-Omer](#)

Le programme LEADER est un programme de subventions européennes destinées à soutenir des actions locales de développement dans les territoires ruraux à travers 5 grands axes pour en savoir plus :

Dispositif [Leader](#), rendez vous à la Maison du Développement économique :

mde@ca-pso.fr

Réseau Entreprendre accompagne les créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise à fort potentiel de création d'emplois grâce à un accompagnement. L'association peut également mobiliser des prêts d'honneur afin de renforcer les fonds propres et soutenir la croissance des projets.

[Réseau entreprendre](#)

- **Accompagnement au financement / Aides financières à la création reprise**

Les aides financières régionales :

[Région Hauts de France](#)

Vous investissez dans du matériel ou dans la prévention des risques professionnelles la CARSAT vous accompagne :

[La CARSAT](#)

Avantages fiscaux selon la zone d'implantation

Site du gouvernement : impot.gouv

Accompagnement des projets innovants

Cette partie s'adresse aux porteurs de projet en reprise d'entreprise et présente les principales ressources et structures utiles pour accompagner leurs démarches.

- **Présenter son projet au territoire :**

Il est recommandé de présenter son projet en mairie et auprès des collectivités. La Maison du Développement économique est un acteur clé pour vous orienter que vous soyez sur la CAPSO ou la CCPL :

Maison du Développement économique :

mde@ca-pso.fr

03.74.18.22.00

Vous êtes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, nous vous recommandons également de contacter directement leurs services :

CCPL : Communauté de communes du Pays de Lumbres :

clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

- **Accompagnement et conseil**

HDFID, l'outil régional des Hauts-de-France, propose des ressources et dispositifs pour soutenir l'innovation. Le Pays de Saint-Omer dispose également d'un incubateur offrant un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets.

HDFID : [Hauts de France Innovation Développement](#)

Incubateur [RSE Inside](#)

Accompagnement des projets innovants



Cette partie s'adresse aux porteurs de projet en reprise d'entreprise et présente les principales ressources et structures utiles pour accompagner leurs démarches.

- **S'implanter dans un éco-système innovant**

La Station : un lieu pour l'innovation

La Station offre un environnement idéal pour l'écosystème de l'innovation, avec des espaces de coworking, des fablabs et des équipements collaboratifs pour développer et prototyper vos projets.

La Station : [espaces de Co-working](#)

- **Accompagnement au financement / Aides financières**

Détecter son éligibilité aux aides financières n'est pas toujours simple. Vous vous posez des questions ? Vous avez besoin d'aide pour identifier les dispositifs adaptés à votre projet ? La Maison du Développement Économique est là pour vous accompagner dans vos démarches.

[Maison du Développement économique](#) :

mde@ca-pso.fr

03.74.18.22.00

Vous créez votre entreprise sur le territoire, vérifier votre éligibilité à l'aide à l'installation :

CAPSO : [Maison du Développement économique](#) :

mde@ca-pso.fr

CCPL : [Communauté de communes du Pays de Lumbres](#) :

clemence.dermenghem@ccplumbres.fr

Initiative Pays de Saint-Omer accompagne également les projets innovants grâce à un dispositif dédié. Cet accompagnement spécifique permet de bénéficier d'un prêt d'honneur adapté aux enjeux de l'innovation, d'un regard d'experts, d'une mise en réseau avec l'écosystème de l'innovation et d'un accompagnement renforcé pour soutenir les phases de développement et de commercialisation du projet.

[Initiative Pays de Saint-Omer](#)

Le programme LEADER est un programme de subventions européennes destinées à soutenir des actions locales de développement dans les territoires ruraux à travers 5 grands axes pour en savoir plus :

Dispositif [Leader](#), rendez vous à la Maison du Développement économique :
mde@ca-pso.fr

Hodéfi apporte : une expertise, un prêt d'honneur d'amorçage, un accompagnement individuel et personnalisé, un réseau. Hodéfi est la plateforme innovation en Hauts-de-France du réseau Initiative France

[Hodéfi](#)

Besoin d'un cautionnement pour votre prêt bancaire :

Pas-de-Calais Actif peut, selon votre situation, vous proposer une solution de garantie pour faciliter l'obtention de votre financement. Si vous n'êtes pas éligible à ce dispositif, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller bancaire afin d'étudier d'autres solutions de garantie. Des dispositifs existent notamment via Bpifrance, la SOCAMA, la SIAGI ou d'autres organismes de cautionnement, selon la nature de votre projet.

Caution bancaire : [Pas de Calais Actif](#)

Les aides financières régionales :

[Région Hauts de France](#)

La première année d'activité, l'ACRE permet une exonération partielle des cotisations

[URSSAF](#)

Besoin de renseignement sur l'ARCE ou sur vos droits au chômage

[France travail Longuenesse](#)

Avantages fiscaux selon la zone d'implantation

Site du gouvernement : impot.gouv

Vous investissez dans du matériel ou dans la prévention des risques professionnelles la CARSAT vous accompagne :

[La CARSAT](#)

Sources d'informations

Ces liens vous permettent d'accéder à différentes sources d'information utiles à votre projet.

Service Public – Entreprendre



BPI France



CCI France



Aides régionales



Les-aides .fr



CMA France



Entreprenez en Pays de Saint-Omer



INSEE



BGE France



NOS PARTENAIRES

Merci à nos partenaires et financeurs
qui nous permettent de poursuivre nos actions.

Nos partenaires institutionnels financeurs



Nos partenaires



Réseau
Initiative
HAUTS-DE-FRANCE

Réseau
Initiative
FRANCE

Une question : contactez nous !



Stéphanie BERTRAND

Directrice

06 40 34 28 50

s.bertrand@initiative-
paysdesaintomer.fr



Perrine JONET

Chargée de mission

07 88 55 18 62

p.jonet@initiative-
paysdesaintomer.fr



Lucie FONTAINE

Chargée de mission

07 60 21 39 06

l.fontaine@initiative-
paysdesaintomer.fr